

Mairie Principale
Saint-Julien-la-Vêtre

✉ 1 Place de l'église
☎ 04 77 97 81 47

📧 commune@vetresuranzon.fr

Mairie Annexe
Saint-Thurin

✉ 38 Passage René Dony
☎ 04 77 97 91 10

Réunion du Conseil municipal du 07 mars 2024

Convocation du : 29 février 2024

Ouverture de la séance : 07 mars 2024 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Thurin

Présents :

M. Bertrand DAVAL, Maire

Mme Catherine MOLLE, 1^{ère} Adjointe

Mme Françoise RABET, 2^{ème} Adjointe

M. Thierry BALICHARD, 3^{ème} Adjoint

M. Maurice MOLLE, 4^{ème} Adjoint

M. Patrice POTONNIER, Maire délégué de Saint-Julien-la-Vêtre

M. Christian PATARD, Maire délégué de Saint-Thurin

M. Eddy BRUNET

Mme Josiane VERNAY

Mme Solange THEALET

M. Frédéric JOUHANNEL

M. Jean-Pierre JAVELLE

M. Elie GALLON

M. Jean-Louis RONZIER

M. Jean PATARD

Mme Christine GOUTTEFANGEAS

Excusés : Mme Hélène CARPI et M. Thierry MICHALET

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOLLE

Ordre du jour

- I. **Approbation du compte rendu du 08 février 2024**
- II. **Avenant n°1 équipe réalisation marché terrasse du restaurant communal**
- III. **Emprunt 41 000 euros pour financer les travaux de la terrasse du restaurant**
- IV. **Emprunt 170 000 euros pour l'acquisition de l'ancienne Usine de Granit**
- V. **Panneaux routiers La Vialle**
- VI. **Convention cybersécurité Detoxio**
- VII. **Questions diverses**

I. Approbation du compte rendu du 08 février 2024

Les Conseillers municipaux approuvent à la majorité (15 voix pour 0 voix contre et 1 abstentions) le compte rendu du 08 février 2024.

II. Avenant n°1 équipe réalisation marché terrasse du restaurant communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a, par délibération n°DE_2021_044 du 03 juin 2021, approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre du marché de démolition d'un bâtiment et création d'une terrasse pour le restaurant communal de Saint-Thurin.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre suite à l'augmentation des coûts des travaux.

Entreprise	Montant HT du marché initial (DE_2021_044)	Avenants n°1
Économiste : Bureau Technique Métré	2 250€	+ 850€
Mission OPC : VIALETON Daniel	3 750€	+ 1 350€

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant

(Délibération n°DE_2024_006)

III. Emprunt 41 000 euros pour financer les travaux de la terrasse du restaurant

M. le Maire soumet au Conseil municipal les propositions suivantes en vue de contracter un emprunt à hauteur de quarante et un mille euros (41 000€) afin de financer les travaux de la terrasse du restaurant communal de Saint-Thurin.

Propositions d'emprunts à échéances trimestrielles constantes à taux fixe pour un montant de 41 000€ :

Banque	Taux d'intérêt		Frais de dossier
	10 ans	15 ans	
Crédit Mutuel	4.10%	4.20%	41 euros
Caisse d'épargne	4.72%	4.86%	150 euros

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de quarante et un mille euros (41 000€) destiné à financer les travaux de la terrasse du restaurant communal de Saint-Thurin
- Précise que les caractéristiques financières de l'emprunt retenu seront les suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : cent soixante-dix mille euros (41 000€)
 - Durée du contrat de prêt : 10 ans
 - Taux d'intérêt : 4,10%
 - Objet du contrat de prêt : Financement des travaux de la terrasse du restaurant communal de Saint-Thurin
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires

- S'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel
- Habilité Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt
- Confère en tant que de besoin tous pouvoirs et toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce contrat de prêt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

(Délibération n°DE_2024_007)

IV. Emprunt 170 000 euros pour l'acquisition de l'ancienne Usine de Granit

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions suivantes en vue de contracter un emprunt à hauteur de cinquante mille euros (170 000€) afin de financer l'acquisition de l'ancienne Usine de Granit.

Propositions d'emprunts à échéances trimestrielles constantes à taux fixe pour un montant de 170 000€ :

Banque	Taux d'intérêt		Frais de dossier
	15 ans	20 ans	
Crédit Mutuel	4.20%	4.20%	170 euros
Caisse d'épargne	4.74%	4.83%	0 euros

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Décide de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de cent soixante-dix mille euros (170 000€) destiné à financer l'acquisition de l'ancienne Usine de Granit
- Précise que les caractéristiques financières de l'emprunt retenu seront les suivantes :
 - Montant du contrat de prêt : cent soixante-dix mille euros (170 000€)
 - Durée du contrat de prêt : 15 ans
 - Taux d'intérêt : 4,20%
 - Objet du contrat de prêt : Acquisition de l'ancienne Usine de Granit
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires
- S'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel.
- Habilité Monsieur le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt
- Confère en tant que de besoin tous pouvoirs et toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce contrat de prêt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

(Délibération n°DE_2024_008)

V. Panneaux routiers La Vialle

Monsieur le Maire informe au Conseil municipal que Madame BALICHARD Cécile (Assistante Maternel) souhaite l'installation de panneaux « Attention enfants » au hameau de la Vialle.

Loire Forez agglomération nous a envoyé le chiffrage correspondant à la fourniture et livraison de deux panneaux enfants pour un montant de 518,19€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le montant sera déduit de l'enveloppe de fonctionnement voirie. Cependant, il faudrait prendre les 127,95€ de restant à engager négatif sur le remboursement de Mise À disposition en fin d'année ce qui porterai cette somme à 6980,8€ au lieu des 7498,99€ initialement prévus en tenant compte des actualisations de 5%(rattrapage), des 1% (pour 2024) et de l'estimation du fauchage débroussaillage.

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve l'installation de deux panneaux enfant au lieu-dit La Vialle pour un montant de 518,19€ TTC
- Demande à Monsieur le Maire de procéder à la commande des panneaux via Loire Forez agglomération.

(Délibération n°DE_2024_009)

VI. Convention cybersécurité Detoxio

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de mise à disposition de la solution Detoxio Serenicity.

En effet, le Département de la Loire propose auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity. L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel.

La mise à disposition du boîtier et de la cartographie s'effectue à titre gratuit durant la durée de 3 ans.

La commune doit s'engager à :

- Se rendre disponible pour les sollicitations du Département et/ou de Serenicity pour le suivi de cette expérimentation ;
- Participer à la réflexion collective et aux temps d'animation proposés par le Département autour de l'amélioration et de l'enrichissement du dispositif ;
- Ne pas diffuser les identifiants d'accès à la cybermétéo

Après délibération, et à l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- Approuve la mise en place du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent

(Délibération n°DE_2024_010)

VII. Questions diverses

○ **Balade des Poly'sons**

À confirmer - Spectacle chanté (chanteur Yvan MARC) à la salle des fêtes de Saint-Thurin le 14 ou le 15 juin 2024 en soirée (voir si le CADA veut participer).

○ **Les Monts de la Balle**

À confirmer - Spectacle de cirque le jeudi 15 mai 2024 sur le parc de la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

○ **Epora**

Une étude sera faite dans le cadre de la résorption des maisons en bandes le long de la RD1089 à Saint-Thurin et la réhabilitation de l'ancienne école afin d'étudier toutes les possibilités d'aides financières avec l'aide de Loire Forez agglomération.

○ **Journée Broyage pour les habitants**

Le mercredi 17 avril 2024 sur le parking près du cimetière de Saint-Julien-la-Vêtre. Inscription préalable en mairie.

○ **Cérémonie du 19 mars 1962**

Le mardi 19 mars 2024 au monument aux morts de Saint-Julien-la-Vêtre à 10h00.

○ **Journée Loire Propre**

Le samedi 16 mars 2024, à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre à 8h30.

○ **Journée USEP**

Une rencontre USEP (union sportive des écoles publiques) aura lieu le vendredi 12 avril 2024 au camping municipal.

○ **Poteaux incendie lieu-dit le Pont**

Loire Forez agglomération doit effectuer des travaux sur la conduite d'eau. Un poteau incendie vétuste sera changé à cette occasion.

○ **Commission budget**

Le mercredi 20 mars 2024 à 20h00 à la mairie de Saint-Julien-la-Vêtre.

○ **Prochaine réunion**

La prochaine réunion de Conseil municipal sera organisée le 11 avril 2024 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Julien-la-Vêtre.

La séance est levée à 21h50.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
CATHERINE MOLLE

LE MAIRE,
BERTRAND DAVAL

